

les paragraphes de l'article premier sont adoptés.

Amendements socialistes

Sur l'article 9 de ce projet, M. Blésois dévoile un amendement portant que les enfants ne devraient être employés avant 16 ans dans les établissements industriels. Cet amendement est rejeté.

Le citoyen Guérin propose l'âge de 14 ans. Cet amendement est également repoussé par 330 voix contre 102.

La suite de la séance est renvoyée à demain.

Séance levée à 6 heures.

AU SÉNAT

Séance du 29 juin 1896.

Présidence de M. Lombard, président. La séance est ouverte à 3 h. 10.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté après une réclamation de M. Leblanc.

M. le Président annonce la mort de M. Dethou, décretor de l'Ordonnance. Il retrace la vie du défunt et exprime les regrets que cette perte cause au Sénat.

La réforme des boissons

L'ordre du jour rappelle la suite de la première délibération sur le projet de loi concernant la réforme de l'impôt des boissons.

M. de Vermaimne. — MM. Bardoux et Sébille ont présenté un contre-projet dont le gouvernement n'est peut-être pas le père, mais dont il est au moins le partain. Nous l'avons étudié avec tout le soin qui méritait cette paternité, on ne paraîtra pas nous l'avoir été en grande partie. La commission a, de cette façon, montré tout l'intérêt qu'elle porte à MM. les auteurs de ce cru.

Le rapporteur expose les concessions faites dans ce sens. Il demande au Sénat de voter l'article lequel il est adopté par tous les auteurs des deux projets.

M. Bernard dit que son contre-projet vise les articles 1 à 12, il forme un ensemble sur lequel il faut se prononcer avant de statuer sur l'article 1er.

M. Blésois doit observer que l'article 1er de son contre-projet diffère de l'article 1er de la commission, il faut statuer sur son amendement.

M. Blésois dit que ce sont les distillateurs de profession qui sont tombés avec fracas contre le privilège des bouilleurs de cru. Mais il faut faire pour obtenir l'appui du conseil général.

M. le Président. — Je vais mettre aux voix l'article premier du contre-projet de MM. Bardoux et Sébille.

M. Bardoux. — Nous acceptons la rédaction de la commission.

M. Le Barçot. — Reproche à la rédaction de la commission d'être pas assez calme : puisqu'elle forceera à la déclaration le calame que met en fermentation des pommes ou des raisins.

M. de Vermaimne répond que cette interprétation est conforme au texte même de l'article, c'est donc une simple querelle de mots.

M. Blésois vient à prendre acte de ce que les observations du ministre actuel des finances au sujet de la déclaration sont conformes à celles que son prédécesseur M. Pétiaux avait faites en 1895.

M. Blésois propose une nouvelle rédaction pour donner satisfaction à M. Le Barçot.

M. de Vermaimne déclare que la commission a fait une nouvelle rédaction entre les deux dernières.

Après une observation de M. Blésois l'article premier est adopté.

M. le Président. — Nous arrivons à l'article 2, sur lequel il y a de nombreux amendements.

M. Blésois dit que c'est vainement que la commission prétend qu'il n'y aura pas d'enquête chez les petits bouilleurs de cru. L'article contient une série de dispositions qui constituent de véritables mesures vexatoires contre eux et qui ne sont autre chose que l'exécution.

Pour parer à ces inconveniences, l'auteur propose de remplacer l'article 2 par un amendement dont il donne lecture. L'amendement de M. Blésois est rejeté, celui contenant l'obligation de déclarer est adopté.

Sur l'article deux qui distingue entre les bouilleurs de cru une différence selon la nature des appareils, M. M. Tilly et Gobbi présentent deux amendements supprimant cette différence.

Ces amendements sont repoussés.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée.

Nous prions instamment nos correspondants d'envoyer les copies qui nous emportent pour insertion que d'un seul côté de la page.

Nous rappelons que nous ne tenons aucun compte des communications non signées.

DERNIÈRE HEURE

(Par Service Spécial)

PAS DE DEMITS KOR

Paris, 29 juin.

Conformément au bruit qui se avait au sujet, M. Lebon n'a pas donné sa démission de ministre des colonies.

LE SOCIALISME EN ALSACE

Sainte-Marie-aux-Mines, 22 juin.

M. Dittmar, vice-allemand, jusqu'à présent maire, a été élu conseiller municipal. On a élu, en outre, trois socialistes.

Il y a désormais cinq socialistes dans le conseil municipal.

Mulhouse, 22 juin.

Deux vieux démentis, qui figuraient sur la liste des parts de l'ordre réuni, ont échoué ; on a élu à leur place deux socialistes.

LES ANGLAIS EN AFRIQUE

Rome, 22 juin.

Un dépêche particulière de Matson nous apprend que le messager Liggabara, qui était chargé de porter des lettres des rois Mangacha et Aloua pour le rois d'Angleterre, était resté à Matson avec des lettres pour le roi Mangacha, a été accompagné à Asmara où il est arrivé.

Le préfet du Finistère vient d'augmenter le nombre des employés de télégraphes du Conquet.

Mulhouse, 22 juin.

Deux vieux démentis, qui figuraient sur la liste des parts de l'ordre réuni, ont échoué ; on a élu à leur place deux socialistes.

LA SITUATION À MADAGASCAR

peut des soldats de Moléna. Ils seront immobiles dans l'île de Madagascar. Dans le cimetière de Moléna il n'y a plus une seule pierre.

Le déroulement des insurrections et des guerres de colonie diminue peu. Partout on explore les baies, les îlots, les roches à la recherche des corps des marins.

Hier nouveau lieu d'enterrement des huit naufragés de Ploudalmézeau.

De nouvelles. Anciens soldats arrivés de Madagascar par l'express et se rendant à Conqut, à Moléna et à Ouanan.

Certains vont demander l'assemblée de leurs parents pour les transporter en Angleterre.

Le préfet du Finistère vient d'augmenter le nombre des employés de télégraphes du Conquet.

Mulhouse, 22 juin.

Deux vieux démentis, qui figuraient sur la liste des parts de l'ordre réuni, ont échoué ; on a élu à leur place deux socialistes.

LE SOCIALISME EN ALSACE

Sainte-Marie-aux-Mines, 22 juin.

M. Dittmar, vice-allemand, jusqu'à présent maire, a été élu conseiller municipal. On a élu, en outre, trois socialistes.

Il y a désormais cinq socialistes dans le conseil municipal.

Mulhouse, 22 juin.

Deux vieux démentis, qui figuraient sur la liste des parts de l'ordre réuni, ont échoué ; on a élu à leur place deux socialistes.

LA SITUATION À MADAGASCAR

peut des soldats de Moléna. Ils seront immobiles dans l'île de Madagascar. Dans le cimetière de Moléna il n'y a plus une seule pierre.

Le déroulement des insurrections et des guerres de colonie diminue peu. Partout on explore les baies, les îlots, les roches à la recherche des corps des marins.

Hier nouveau lieu d'enterrement des huit naufragés de Ploudalmézeau.

De nouvelles. Anciens soldats arrivés de Madagascar par l'express et se rendant à Conqut, à Moléna et à Ouanan.

Certains vont demander l'assemblée de leurs parents pour les transporter en Angleterre.

Le préfet du Finistère vient d'augmenter le nombre des employés de télégraphes du Conquet.

Mulhouse, 22 juin.

Deux vieux démentis, qui figuraient sur la liste des parts de l'ordre réuni, ont échoué ; on a élu à leur place deux socialistes.

LE TROUBLÉ DE CRETE

Athènes, 22 juin.

Un dépêche particulière de Matson nous apprend que des combats ont eu lieu dans les îles Agioi et Vassiles dans la province de Spata et de l'île de l'ordre réuni. Partout on a été blessé.

Port-Louis, 22 juin.

Trois agents de postes et cinquante fonctionnaires, pas travaillant pour le compte d'un entrepreneur à la construction de routes, ont été assassinés par une bande de fabavalois dans la forêt qui s'étend à l'est de Mantzana.

Le père Berthon, missionnaire, curé d'Ambatomantany à 49 kilomètres au nord de Tamatave, a été fait prisonnier par des

trois hommes, qui l'ont dépossédé de ses possessions.

LE GREVE DE LIMOGES

Paris, 22 juin.

Un conflit original est sur le point d'éclater entre la Belgique et la France.

Le gouvernement belge, en effet, vient de mettre en déroute les municipalités de Rehain et de Toncongo pour faire prendre le 20 juillet à ces deux villes les mesures nécessaires pour l'apurement des caisses municipales qui étaient dans l'apogée et de la passion en Belgique ou elles viennent affecter l'Ypres. Peut-être a-t-il un barrage devant lui.

Le ministère des travaux publics, ayant été informé de ces événements, a ordonné à tous les agents de l'ordre réuni de faire respecter la paix dans les villages de Rehain et de Toncongo.

Conseil Général de la Seine

Paris, 22 juin.

Le conseil général de la Seine a émis le voeu que le gouvernement présente à la Chambre une loi d'assaut, et a adopté une motion protestant contre la complaisance du représentant de la France à l'Assemblée nationale à la monter à l'ordre du jour.

Le conseil a voté en faveur de 20,000 francs pour les familles des grévistes de Limoges.

LA BARONNE ETTRANGE

Paris, 22 juin.

M. Cochet, chef de la sûreté, prévient que ce matin au lieu devant la prison de Constantine, l'execution de Houbou et Hadji Ahmed, qui avait assassiné le général Dupuy, a été arrêtée.

Le condamné, couché sur la bûche, a crié au horreau et ses aides ont été vaincus.

Le père Berthon, missionnaire, curé d'Ambatomantany à 49 kilomètres au nord de Tamatave, a été fait prisonnier par des

trois hommes, qui l'ont dépossédé de ses possessions.

Le conseil a voté en faveur de 20,000 francs pour les familles des grévistes de Limoges.

LE MARCHÉ DU TONKIN

Paris, 22 juin.

La commission extraordinaire chargée d'examiner les contrats et marchés passés par le gouvernement au protocole au Tonkin et en Annam s'est réunie ce matin au ministère des colonies, sous la présidence de M. Boulangier, secrétaire à la commission.

Elle a commencé la discussion du rapport de M. Jolly, concernant les eaux d'Hanoï, et la continue dans sa séance.

Les deux derniers qui avaient critiqué le rapport de M. Jolly, concernant les eaux d'Hanoï, et la continue dans sa séance.

Le conseil a voté en faveur de 20,000 francs pour les familles des grévistes de Limoges.

LA CATASTROPHE MARITIME

Brest, 22 juin.

Trois nouveaux cadavres ont été trouvés dans la baie de Camaret.

Le vapour "Travailleur" est rentré hier soir à dix heures au Conquet, a eu deux

deux autres cadavres ont été découverts

à bord.

Le conseil a voté en faveur de 20,000 francs pour les familles des grévistes de Limoges.

Le conseil a voté en faveur de 20,000 francs pour les familles des grévistes de Limoges.

Le conseil a voté en faveur de 20,000 francs pour les familles des grévistes de Limoges.

Le conseil a voté en faveur de 20,000 francs pour les familles des grévistes de Limoges.

Le conseil a voté en faveur de 20,000 francs pour les familles des grévistes de Limoges.

Le conseil a voté en faveur de 20,000 francs pour les familles des grévistes de Limoges.

Le conseil a voté en faveur de 20,000 francs pour les familles des grévistes de Limoges.

Le conseil a voté en faveur de 20,000 francs pour les familles des grévistes de Limoges.

Le conseil a voté en faveur de 20,000 francs pour les familles des grévistes de Limoges.

Le conseil a voté en faveur de 20,000 francs pour les familles des grévistes de Limoges.

Le conseil a voté en faveur de 20,000 francs pour les familles des grévistes de Limoges.

Le conseil a voté en faveur de 20,000 francs pour les familles des grévistes de Limoges.

Le conseil a voté en faveur de 20,000 francs pour les familles des grévistes de Limoges.

Le conseil a voté en faveur de 20,000 francs pour les familles des grévistes de Limoges.

Le conseil a voté en faveur de 20,000 francs pour les familles des grévistes de Limoges.

Le conseil a voté en faveur de 20,000 francs pour les familles des grévistes de Limoges.

Le conseil a voté en faveur de 20,000 francs pour les familles des grévistes de Limoges.

Le conseil a voté en faveur de 20,000 francs pour les familles des grévistes de Limoges.

Le conseil a voté en faveur de 20,000 francs pour les familles des grévistes de Limoges.

Le conseil a voté en faveur de 20